

AVIS PUBLIC

ANNULATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 215-2022

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, le Conseil municipal a annulé le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 215-2022

« AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2010 CONCERNANT L’IMPOSITION D’UNE TAXE D’AFFAIRES AUX COMMERCES, INDUSTRIES, MÉTIERS, PROFESSIONS ET ARTS BASÉE SUR LA VALEUR ANNUELLE DES IMMEUBLES OU PARTIE DES IMMEUBLES OCCUPÉS SELON LES INFORMATIONS APPARAÎSSANT AU RÔLE D’ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE ».

1. Que le règlement numéro 215-2022 intitulé « **Amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupés selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative** », adopté le 13 décembre 2022, est devenu **caduc** en date du **1^{er} janvier 2026**.
2. Cette caducité fait suite à l'adoption de la taxation à taux variés au règlement numéro 243-2025.
3. En conséquence, les dispositions contenues dans ledit règlement cessent d'avoir effet et ne sont plus applicables sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin à compter de la date mentionnée ci-dessus.
4. Toute personne intéressée peut consulter le registre des règlements ou obtenir des informations complémentaires au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux ou en faisant une demande par courriel à l'adresse : reception@lac-etchemin.ca.

DONNÉ à Lac-Etchemin, ce 19^e jour de janvier 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif à l'annulation du règlement numéro 215-2022 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall, près des bureaux administratifs, de l'Édifice municipal, 208, 2^e Avenue, le 19^e jour de janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour de janvier 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance, OMA